

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER
 DIRECTEUR
 Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Saint-Pierre & Miquelon

LES INVALIDES SUR LES AVANCES aux équipages des navires naufragés

Notre Journal Officiel du 25 août dernier relate une dépêche ministérielle du 25 juillet du département de la Marine, qui ne résout qu'imparfaitement le litige soulevé à plusieurs reprises: doit-on ou ne doit-on pas payer les invalides sur la partie des avances non couverte par la part en cas de naufrage?

Pour les avances, **qualifiées d'avances perdues**, il n'y a pas de doute possible et l'affirmative semble être de rigueur, puisque ces avances, de véritables et purs dons, sont acquises dans quelque condition que puisse se trouver l'armement, parcequ'elles n'ont pas à être défaillées de la part au tiers ou au cinquième revenant à chaque marin.

Bien entendu, tel n'est pas le cas des avances proprement dites qui sont remboursables, aussi bien sur la part au tiers que sur les gratifications accordées hors lots aux équipages.

Aussi la mise en avant de l'art. 258 du code de commerce ne nous semble pas avoir de valeur en la circonstance, parceque, quoique modifié par la loi du 12 août 1885, cet article ne se réfère qu'aux armements au cabotage et au long-cours, et nullement à ceux de la pêche qui sont de véritables entreprises en participation auxquelles cet article ne peut s'appliquer. Et en effet, est-il besoin de le relater, l'art. 258 ne parle que de matelots engagés au voyage ou au mois et à titre de loyers fixés à l'avance à bord de navires se destinant au transport des marchandises ou des passagers, mais il n'y est nullement question de pêche et de salaires en participation.

L'Inscription maritime ne peut même pas, en équité, se prévaloir qu'il y a eu retenue de ce 3 0/0 aux marins au moment du versement, tout au moins jusqu'à ce que ces avances soient intégralement couvertes par le décompte individuel, autrement ce serait véritablement l'armateur qui paierait ces invalides. Or nous ne sachons pas que cette caisse soit disposée à servir des pen-

sions aux armateurs ayant tant de générosité.

Ces explications fournies, nous avons tout lieu de prétendre que le 3 0/0 n'est dû qu'autant que les avances sont intégralement couvertes par la part nette revenant à chaque marin.

S'il devait y avoir doute à ce sujet, il suffirait de s'en référer au principe de l'établissement du droit des invalides, à l'édit de juillet 1720 dont l'art. 20 est absolument conforme à notre manière de voir sur la matière:

Art. 20—Et afin que les différentes retenues ordonnées par le présent édit ne soient point à charge aux armateurs et à leurs équipages, voulons que s'il arrive que, par quelque accident tel que celui des forbans, les bâtiments soit au mois, ou au voyage ou à la part, ne fassent pas une bonne pêche, les dits armateurs ou équipages ne soient tenus de payer les droits des dits invalides qu'au prorata de ce qu'ils apporteront; voulons pareillement que les équipages des bâtiments qui pourront être pris ou se perdre, ne paient les dits droits que sur le pied de leurs avances ou de ce qu'ils auront pu devoir en partant de leur port d'armement.

En aucun cas, il ne peut être admissible que l'armateur, ne devant rien aux marins, soit tenu de payer en leur acquit, en leur lieu et place et à leur seul profit: où il n'y a rien, le roi perd ses droits, axiome encore plus rigide en république où le pouvoir absolu doit être l'exception et l'équité la règle de ne pas faire payer les dettes des autres par le voisin.

EXPATRIATION

L'expatriation de nos concitoyens se continue aux États-Unis, au Canada et à Anticosti.

Chaque courrier, chaque goélette emmène quelques familles qui vont se caser à l'étranger avec l'aide de ceux de leurs compatriotes qui les ont devancées sur le chemin de l'exil forcé.

Ceux qui dans le temps ne voulaient pas nous croire, croiront-ils aujourd'hui que si l'église avait été construite en bois c'était retarder de deux ans cette fuite de la classe ouvrière, c'eut été mettre un peu de bien-être dans le pays en y laissant cet argent qui s'enva.

Les idées personnelles d'un homme n'ont pas toujours une mise en pratique heureuse, quand on est à la tête d'une paroisse il faut savoir se plier aux nécessités et tenir compte des besoins et des désiderata de ses paroissiens.

Certes, ils sont d'une situation imfime, mais ce qui ne les empêche pas d'avoir des idées et l'expérience de ce qu'il est bon de faire ou de ne pas faire.

Dieu sait quand cette cathédrale sera achevée et ce qu'il y aura de monde pour assister à son inauguration.

Personne ne voulait d'une construction en béton, pas même le ministère, M. l'abbé Légasse a imposé son faste à tous ceux qui ont voulu lui faire entendre raison: qu'il en supporte les conséquences.

Par l'antagonisme contre sa famille qu'il n'a fait qu'accentuer, il a éloigné de lui et de son église, par des abords cassants, nombre de gens bien pensants: Est-ce là le rôle d'un prêtre? Il a le grand tort en ce moment ci de faire revenir l'abbé Rocher qu'il sait fort mal vu après tous les incidents qui lui sont survenus. Peut-on être plus maladroit que de provoquer ainsi l'opinion publique et de toujours vouloir dominer à l'encontre du bon sens.

Nous sommes encore à constater une mesure prise qui n'a pas soulevé des récriminations de la part des gens sensés. La misère est dans le pays depuis trois ans, et, en sa qualité de pasteur chrétien, il n'a rien fait pour la soulager que de contempler cet exode de toute une population qui fuit la misère.

Une fois de plus, le proverbe est bien vrai que ceux qui jouissent de l'abondance ne savent pas ce que sont les transes et les angoisses de la misère.

Cet automne, l'expatriation va s'accentuer davantage à la suite d'une plus mauvaise campagne de pêche. Le Canada nous ouvre les bras et nous en-

voie un commissaire d'émigration canadienne, le docteur Brisson, qui vient voir ce qu'il y a à faire et qui reviendra en octobre pour emmener ceux qui voudront profiter de ses belles propositions d'engagement.

Déjà, par son intermédiaire, on peut obtenir une grosse réduction sur le tarif des chemins de fer, on parle de six dollars en 2^{me} classe de Sydney à Montréal.

Vendredi, le docteur Brisson est allé à Miquelon se mettre à la disposition de la population de cette localité. Ce jourd'hui samedi, il ira en faire autant à l'île aux Chiens.

LA LAICISATION

Tout le monde étant d'accord sur l'opportunité, la laïcisation des écoles de filles va se faire à la rentrée des classes, retardée jusqu'au 17 septembre à cet effet.

Si nous avançons que tout le monde est d'accord, c'est que des déclarations publiques et solennelles ont été faites à ce sujet et que des examens de futures institutrices ont été couronnés de succès.

Par le prochain courrier, on attend même la directrice et une institutrice de France envoyées pour former le noyau de l'école laïque de filles avec Madame Champy et M^{me} Farvacque.

Quelque chose d'anormal se passe cependant, ce sont ces pérégrinations en ville de dames bien pensantes qui s'en vont de maison en maison recruter des élèves pour l'école libre et l'asile des bonnes sœurs.

Ces écoles libres vont être des annexes du pensionnat actuel, et l'asile va se tenir dans l'ancienne chapelle de l'Fourvoir.

Ces démarches nous semblent maladroites par être d'un zèle intempestif et trop démonstratif qui paraît être la queue de la manifestation du 13 janvier.

Nous craignons qu'elles ne soient le pavé de l'ours à l'égard des bonnes sœurs et, qu'en tous cas, ce ne peut-être qu'un mauvais coup de barre qui risque fort de faire mettre la barque complètement au plein.

quoi, il est enjoint au navire, n'étant pas rejaugé par suite de non-rentrée au port d'attache, d'y procéder au premier port français.

Naturellement, la nouvelle jauge entraînant une grosse augmentation de tonnage, on comprend que les armateurs aient attendu les délais extrêmes pour y faire procéder.

Ces délais sont expirés et nous ne voyons pas pourquoi il y aurait deux poids et deux mesures dans le traitement des petits et des gros.

Aussi signalons un truc qui vient d'être mis en pratique: des navires non rejaugés sont entrés dans notre port et dès le lendemain ils se sont empressés d'acquitter leurs droits de douane sur l'ancienne jauge, ce qui équivaut à une réduction de près de 50 0/0 du droit de navigation.

M. Larquière, directeur des douanes, ne doit pas ignorer ce petit truc que l'on a favorisé, pas plus qu'il ne devrait ignorer le paragraphe final de la circulaire N° 3426: les armateurs dont les navires n'auront pu être rejaugés, devront s'engager, par soumission cautionnée, à acquitter les taxes de navigation exigibles d'après la jauge qui sera ultérieurement reconnue au retour des navires en France.

ARGUS

L'INDE FRANÇAISE

Monsieur Angoulvant le dernier gouverneur, ce qui est un titre de plus à ce que son nom passe à la postérité, est nommé Gouverneur de l'Inde française, c'est à dire des cinq villes françaises: Karikal, Yanaon, Mahé, Pondichery, Chandernagor et des quelques villages ou aldées éparsillés dans les cinq cantons.

Au point de vue historique, il y a une certaine similitude entre notre pauvre rocher et cette colonie de l'Inde. L'Inde française est un vestige de notre ancienne puissance coloniale en Asie, comme Saint-Pierre est le dernier débris de notre empire nord américain. C'est d'ailleurs à la même époque sous le règne néfaste de Louis XV que nous avons abandonné l'Angleterre et ses conquêtes.

Si la perte du Canada et de Terre-Neuve fut pour la France une grande perte, il n'en fut pas de même pour l'Inde.

Voici à ce sujet l'opinion du célèbre géographe Reclus.

« La perte de l'Inde n'est point un malheur pour la France qui n'y aurait pas trouvé la colonie où l'on se renouvelle, mais celle où l'on s'épuise. »

« Il se peut que ce soit une infotune pour l'Inde. »

Décidément M. Angoulvant n'a pas de chance, il est le gouverneur des colonies mourantes. Sera-t-il le dernier gouverneur de l'Inde ?

La population de l'Inde se compose de 280,000 Indiens, et de 2,000 Européens seulement. Il y a à peine 600 français et le nombre en diminue chaque jour. Nous n'avons ni soldats, ni marins dans cette colonie, les traités avec l'Angleterre nous le défendent. Le commerce de l'Inde est nul. Quel mauvais génie poursuit donc M. Angoulvant pour être envoyé dans une colonie si peu importante, où il ne pourra exercer ses hautes qualités administratives lui dont le ministre Clémentel disait à la tribune: « c'est un de mes meilleurs gouverneurs ».

Nous avons dit plus haut que nous n'avions pas de soldats dans l'Inde, par contre Pondichery et les autres villes ont une nombreuse police. C'est une consolation pour notre ex gouverneur. Il pourra continuer à être le roi des policiers !

LA FÊTE DE L'ILE AUX CHIENS

Dimanche dernier, a eu lieu la fête annuelle de l'île aux Chiens, consistant en un concours de tir. Un temps magnifique a favorisé tous ceux qui ont voulu se rendre à l'île aux Chiens.

Durant toute l'après-midi, trois remorqueurs se sont tenus à la disposition des promeneurs qui se sont entassés littéralement à leur bord.

M. l'Administrateur et M. le Chef du Service de l'Inscription maritime avaient tenu à honorer de leur présence cette petite fête des braves gens de l'île, ce qui n'avait pas empêché ces derniers de sortir en pêche à la première heure et d'être rentrés pour midi.

Comme d'habitude, le tir organisé par la municipalité, sous la direction de MM. Poirier, Turgot, Dodeman, Tillard, Bouvet et Legentil, a eu un plein succès et presque tous les gagnants sont de Saint-Pierre.

Un petit incident comique s'est produit à la course en sacs, il y faisait si chaud que l'on comprend que son auteur avait d'abord cherché à se mettre à l'aise, et il y a eu des shoking.

Certes les cafés de l'île aux Chiens ont dû faire de bonnes recettes, car c'était un prétexte, même pour ceux qui n'en ont pas l'habitude, d'aller goûter le cidre bouché de nos voisins. A en croire les dégustateurs, celui de chez M. Nouvel faisait merveille.

LE TRUC DES GROS

On sait qu'une récente circulaire de la direction générale des Douanes du 25 juin 1904 N° 3426 a prescrit des mesures rigoureuses au sujet du rejaugeage des navires.

Un temps déterminé a d'abord été fixé pour effectuer ces opérations. Après



Propriété
Publique

DE BIDART

Nous sommes heureux de reproduire un petit entrefilet élogieux paru dans la Frontière de Bayonne à l'adresse de M. Martin Eraudquin notre ex-compatriote.

Tout le monde a encore présent à la mémoire le souvenir de M. Martin Eraudquin, le premier propriétaire tenant du café du Midi, dont il fut en même temps l'architecte et l'entrepreneur, comme il fut l'entrepreneur de presque toutes les maisons construites après les incendies de 67 et de 79.

M. Eraudquin s'est fait lui-même et, grâce à la passion de la lecture, a complété son instruction ce que lui rendait facile son intelligence naturelle des gens et des choses.

Au nom de ses amis, nous nous plaignons à lui adresser aussi nos félicitations tout en reproduisant la Frontière.

Récompense honorifique. — Nous apprenons que la Ligue française de l'enseignement vient de décerner une médaille de bronze, sa plus haute récompense, à M. St-Martin Eraudquin, président du comité républicain de Bidart et ancien maire de Bidart, en témoignage de tous les efforts de propagande laïque et démocratique accomplis par cet homme de bien.

TRIBUNE LIBRE

A Monsieur le Directeur du Réveil.

Des amis m'ont assuré que, à deux ou trois reprises, la Vigie avait publié que M. L. Légasse aurait plaidé pour moi, au ministère, une cause quelconque que, bien entendu, la dite Vigie se garde d'indiquer.

Comme il est bon de ne pas laisser s'accréditer et passer à l'état de légende ce qui est tout le contraire de la vérité, je vous serai reconnaissant de faire savoir aux lecteurs du Réveil que je n'ai jamais chargé aucun Légasse de plaider pour moi ni au ministère, ni ailleurs, puisque je n'ai eu à présenter de réclamations près des pouvoirs publics, à Paris, que deux fois: la première en 1892, au sujet de l'apostille, à un rôle d'équipage, d'avances à un matelot déserteur de l'une de mes goélettes; la deuxième en 1903, au sujet de prime sur des morues; et que, dans les deux

cas, j'ai obtenu pleine satisfaction, uniquement en vertu de mon droit et sans avoir eu recours à aucune influence comme à aucune faveur.

Votre cordialement dévoué,

Th. CLÉMENT

UN NOUVEAU GENRE D'ASSURANCE

La garantie des droits en juttiee

Nantes, 4, rue de l'Héronnière

La Garantie prend à sa charge tous les frais de procédure de ses associés.

Certains associés ont cru que la Société ne garantissait que la défense.

C'est là une erreur profonde. Elle se charge tout aussi bien de la demande que de la défense en justice. Elle suit ses associés devant tous les tribunaux. Elle ne s'arrête que quand le procès est complètement terminé.

Il est un autre point très important à signaler. Ce n'est pas la Société qui décide s'il y a lieu d'attaquer ou de défendre en justice, mais bien l'avocat ou l'avoué choisi d'un commun accord par l'assuré et la Société, ou à défaut d'entente, le conseil que désignerait le sort.

Cette façon d'agir assure aux officiers ministériels le maintien de leur clientèle. Elle donne aux assurés la certitude que leurs affaires sont examinées par des hommes qui leur portent intérêt.

Il est aussi de l'intérêt de la Société que les affaires soient menées à bien puisque les frais lui incombent en cas de non réussite.

La Garantie a trois succursales principales dans le département:

A Saint-Nazaire, 31, rue Ville-ès-Martin.

A Châteaubriant, 32, faubourg de Couéré.

A Pornic, place du Môle (pour l'arrondissement de Paimbœuf).

du Phare de la Loire

LE MILLION CADIEN

La légende va son train, tout le monde sait depuis des années qu'un de nos braves ancêtres, touché des malheurs qu'eurent à supporter nos grands

pères et grand'mères au temps des déménagements, eut l'heureuse idée, étant parvenu à la fortune sans descendance, de faire une donation d'un million à l'État, dont les rentes devaient être distribuées à ses anciens compagnons d'infortune, puis à leurs descendants.

Ces rentes, par suite de l'état trouble où était la France, la République, aussi bien que Bonaparte, a oublié de les servir. Et depuis, suivant les mêmes errements les autres gouvernements en ont fait autant.

C'était en 1792 ou 1793 assure-t-on, voila donc 113 ans, soit une rente de 40,000 francs par an, ce qui vaudrait aujourd'hui aux heureux descendants de nos ancêtres un capital de plus de 75 millions de francs avec une rente à 3 0/0, de plus de 2 millions de francs par an. Et avec un tel capital en crédit à la caisse des dépôts et consignations, l'Etat lésine à verser à la colonie une malheureuse subvention de 80,000 francs.

On dit que M. Caperon, en sa qualité d'ancien magistrat et d'ancien gouverneur, est persuadé du bien fondé de la donation faite en faveur des anciens habitants de la colonie, et qu'il serait disposé à prendre en mains la recherche des documents authentiques, dont il est du reste fait mention dans les archives des procès-verbaux des assemblées générales des colons de St-Pierre et Miquelon, au temps de la Révolution.

Espérons!

N.B.—Onze de ces registres sont précieusement conservés au secrétariat du gouvernement; et si M. Caperon n'en a pas dévoilé le contenu, c'est que sa situation de fonctionnaire l'obligeait alors à la discréption la plus absolue et surtout à la prudence.

FOOT-BALL

Mardi soir, comme nous l'avions du reste annoncé, l'équipe des Foot-Ball de Grant-Bank est arrivée par le remorqueur Saint-Pierre.

Le lendemain dans la matinée et par beau temps, nos jeunes Foot-Ball réquisitionnaient toutes les voitures un peu chic pour promener leurs invités et leur faire admirer la verdoyante campagne parsemée de gracieuses villas.

A deux heures très précises, la musique municipale entraînait les deux

équipes anglaise et française vers le champ de bataille, où nos jeunes compatriotes ont vaincu une fois de plus leurs invités. A titre de courtoisie, et en souvenir de l'entente cordiale, il nous semble qu'il y aurait eu plus de générosité de se laisser battre en se souvenant de cette apostrophe historique : Messieurs les Anglais, tirez les premiers.

Après la lutte athlétique, lunch de 80 couverts à l'hôtel Joinville, où la colonie anglaise s'était donné rendez-vous au grand complet.

Aussitôt après le lunch, promenade bras dessus bras dessous des convives sur les boulevards extérieurs, les uns à pied, les autres en voitures. A neuf heures, le départ accompagné de hourrahs frénétiques, au milieu de lueurs troublantes de feux de Bengale.

La Baleinerie de Saint-Laurent

Au cours de la polémique sur la question de l'industrie de la baleine, nous avions bien dit que le projet de M. Rismuller était de transporter son établissement de Saint-Laurent à Miquelon.

Cette prise de possession et cet abandon de Terre-Neuve étaient la conséquence de la main-basse que l'on voulait mettre sur notre colonie.

La plus belle preuve que nous puissions en déduire, c'est que actuellement l'usine de Saint-Laurent est en plein chômage et que son vapeur baleinier est désarmé dans le port.

Il n'y a donc plus de baleine, comme il n'y a plus de morue : triste coïncidence, il aurait mieux valu laisser vivre les baleines et qu'elles nous servent de rabatteurs à l'œil. Tout le monde s'en trouverait mieux et nous serions moins inquiets sur l'avenir.

FRAUDEURS VOLÉS

On se souvient que nous avons raconté l'histoire authentique d'un cable américain tout neuf qui avait été débarqué sous le nez de M. le Directeur des douanes.

Pour lui bien démontrer que nous n'ignorons rien, nous allons le rensei-

gner sur ce qu'il est advenu de ce cable dont la valeur était au bas mot de 150 dollars.

Bien entendu les fraudeurs ne l'ont pas placé dans leur salon, c'est été un meuble plus encombrant que décoratif.

Le moyen le plus pratique était de le vendre, c'est ce qu'ils ont fait.

La vente en a été consentie à moitié prix de sa valeur, soit 80 dollars : c'était une bonne affaire. Mais l'acquéreur ne la trouvait pas assez bonne encore et, une fois s'être livré du cable, il n'a plus voulu en donner que 50 dollars. Pas moyen de procéder sur un point aussi délicat, il a donc fallu en passer par là.

M. Larquère doit reconnaître que ses amis savent s'en tirer et que, si la Douane a été volée, les fraudeurs ne l'ont pas moins été.

ANNONCES & AVIS

AVIS

TIMBRES-POSTE POUR COLLECTION

Achat et vente; envoi de feuilles à choisir sur demande.

Pour renseignements s'adresser à M^{me} V^{ve} B. Le Ralec, chez M. Comersey, 317, West 40 Street, New-York

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. H. GRELÉ

A LOUER

Ensemble ou séparément l'habitation Guibert

comportant magasins, maison d'habitation, boulangerie et prairies.

Conditions exceptionnelles.

S'adresser à l'habitation

Société Manufacture de doré en liquidation

A VENDRE

Une machine à vapeur de 12 chevaux faisant fonctionner une scie à ruban et une machine à percer.—Un tour.—Une forge à brasser avec outils et accessoires; le tout en bon état.—Facilité de paiement.

Bois dur assorti.—Bois de pin.

S'adresser à MM. Gioanec et Daygrand, liquidateurs.

A VENDRE

Une bonne vache à lait

S'adresser au bureau du Réveil

A VENDRE

L'habitation CELLIER

sise à l'Île aux Chiens

comportant boutique de détail, maison d'habitation, deux grands magasins, jardin et boulangerie. Accès de droit à la cale la desservant.

S'adresser pour renseignements à M. LEGENTIL à l'Île aux Chiens.

A VENDRE

de gré à gré

La propriété
de

L'ANSE A ROSSE

occupée cette année par 22 bateaux

Pour traiter s'adresser à la maison Le Buf à Saint-Pierre.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

